

# PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

Viticulteurs landais

## Facilitez votre demande d'aide à la restructuration du vignoble

avec la Chambre d'agriculture

*Ne restez pas seul face à la complexité  
d'utilisation des applications informatiques  
Prodouane, Vitiplantation et Vitirestructuration*



## Les AVANTAGES

### Réalisation du dossier par un conseiller spécialisé en viticulture

connaissant particulièrement les évolutions de la réglementation et maîtrisant les applications informatiques spécifiques

### Remise des éditions papier

accusé de réception, tableau descriptif des parcelles, fiches récapitulatives des demandes d'aides, Casier Viticole Individuel mis à jour



## Notre OFFRE DE SERVICE

- Mise à jour du Casier Viticole Individuel (CVI) avec les douanes
- Demande préalable d'arrachage
- Demande d'autorisation de replantation sur Vitiplan
- Dépôt du dossier de demande de subvention sur Vitirestructuration
- Demande de paiement de la subvention sur Vitirestructuration

**TARIFS 2021-2022 HT :**

ARRACHAGE : forfait 200 €

PLANTATION : forfait 400 € + 25 €/cépage/parcelle cadastrale

**INSCRIPTION :**

pôle développement

au 05 58 85 45 04

ou sur [landes.chambre-agriculture.fr](http://landes.chambre-agriculture.fr)

## BON À SAVOIR

Dates limites pour contacter  
la Chambre d'agriculture pour vos dossiers :

PLANTATION : 15 avril

DEMANDE DE PAIEMENT : 14 août

ARRACHAGE : 30 novembre

Clause de responsabilité : les éléments renseignés dans le dossier de restructuration du vignoble sont sous le contrôle et l'entière responsabilité de l'agriculteur déclarant, qui en valide le contenu. De plus, la Chambre d'agriculture ne pourra pas être tenue pour responsable des éventuelles pénalités encourues par le déclarant suite à un contrôle de l'administration.